

siège. Je suis sûr que l'honorable député de Sherbrooke acceptera la déclaration de l'honorable représentant de Laurier. Ce n'est pas un genre de déclaration qu'on puisse demander à un député de retirer, à mon avis. Si l'honorable représentant de Sherbrooke est dans l'erreur, l'honorable député de Laurier a le droit de rectifier l'erreur, ce qu'il a fait, à la fin du discours, à moins qu'il ne s'agisse d'une véritable question de privilège. Cela satisfera peut-être l'honorable député de Laurier.

L'hon. M. Chevrier: Je m'incline évidemment devant la décision de Votre Honneur. Je n'amorcerai pas de discussion; mais je crois que l'honorable député devrait accepter la déclaration que j'ai faite, car il se peut que je n'aie pas l'occasion de répondre au cours du présent débat.

M. l'Orateur: Je suis sûr qu'il l'acceptera; il suivra la pratique en honneur à la Chambre. *(Texte)*

M. Allard: Monsieur l'Orateur, comme je le signalais dans la dernière partie de mon discours, nous devons chercher à instaurer au pays cette réalité de la compréhension nationale.

En 1867, les Canadiens ont désiré constituer une entité nationale; ils ont désiré cette entité en s'appuyant sur l'égalité des citoyens les uns envers les autres. En 1867, le premier ministre de la Confédération canadienne, le très honorable sir John MacDonald, déclarait qu'il n'y avait plus au pays ni vainqueurs, ni vaincus, ni majorité, ni minorité, mais que des citoyens égaux. Au cours de la récente campagne électorale, le très honorable premier ministre actuel a émis les mêmes sentiments; une politique, non pas d'un groupe, non pas d'une province, mais une politique nationale, une politique démocratique, une politique canadienne. Le très honorable premier ministre a prêché les mêmes aspirations à Halifax, Vancouver, Montréal, Sherbrooke, ainsi que dans toutes les provinces canadiennes.

Et c'est ainsi que nous voyons, dans notre magnifique pays, différentes mentalités, différentes races, différentes religions, et, par ricochet, différentes mentalités économiques.

Il s'agit pour les Canadiens de rechercher un dénominateur commun et une fois qu'ils l'auront trouvé ils mettront à profit des lois d'équilibre convenables à chaque groupe et à chaque région.

Durant de nombreuses années, le parti libéral a prêché l'unité nationale. Si nous prenons le mot unité dans son acception propre, je crois, monsieur l'Orateur, qu'il ne peut convenir au caractère propre de notre pays, car unité veut dire: perte d'identité distincte et assimilation. Au pays,

chaque groupe, chaque race, tout en désirant vivre dans la magnifique et riche mosaïque canadienne, désire conserver son caractère respectif et ses traditions propres.

C'est ainsi, monsieur l'Orateur, que j'envisage ici au pays la compréhension nationale, c'est-à-dire celle de Canadiens de diverses races et de différentes religions qui désirent vivre ensemble et se tolérer gaiement. C'est ce que j'appelle de la compréhension nationale. Lorsque nous aurons atteint, très bientôt je l'espère, un degré supérieur de compréhension nationale, il deviendra facile à notre gouvernement d'adopter officiellement un drapeau national distinctif ainsi qu'un hymne national canadien.

Afin de favoriser l'explosion rapide de cette compréhension nationale, notre gouvernement devrait charger le ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration, ou tout autre ministère approprié, des fonctions suivantes:

- 1—Favoriser les contacts entre les Canadiens des diverses régions;
- 2—Organiser une campagne de publicité, afin que les Canadiens se connaissent mieux entre eux;
- 3—Inaugurer des voyages interprovinciaux à prix modiques à certaines époques de l'année;
- 4—Encourager un échange accru d'étudiants universitaires entre les provinces durant les vacances d'été;
- 5—Inviter les députés fédéraux à prononcer des causeries dans plusieurs provinces.

(Traduction)

L'an dernier, monsieur l'Orateur, le gouvernement actuel a organisé des cours de français pour les députés de langue anglaise. Cette année, je serais d'avis que le gouvernement établisse des leçons d'anglais pour les députés de langue française afin que les Canadiens se rendent compte que le Parlement et notre parti veulent assurer la compréhension nationale. J'ai fait ces propositions avec l'espoir d'apporter ma modeste contribution au succès d'un vœu des plus ardents, le bonheur et la prospérité du Canada.

(Texte)

M. Samuel Boulanger (Drummond-Arthabaska): Monsieur l'Orateur, mes premières paroles en cette enceinte, au début de la première session du vingt-quatrième Parlement, sont pour vous féliciter de votre nomination au poste que vous occupez présentement, ainsi que l'honorable député de Longueuil (M. Sévigny) qui a été élu vice-président et les nouveaux ministres et les députés qui ont été élus lors des dernières élections.

[M. l'Orateur.]